NOTES ET PRECISIONS UTILES SUR LES REGLEMENTS CMCD 2026-2027

1. Si vous avez des questions ou des besoins de confirmations concernant la CMCD de chaque section de votre club, **seule une réponse écrite de la Commission Statuts et Règlements** Handball BFC pourra être considérée par vous comme sûre.

 Merci d'avance de poser vos questions à :
 Boite mail CMCD : 5200000.cmcd@bfc.ffhandball.net
 Boite mail CTA : p.jadel@ffhandball.fr
 Et en copie boite mail SR : 5200000.SR@bfc.ffhandball.net

2. Concernant l'école d'arbitrage (EA), **l'animateur de l'EA et un accompagnateur d'EA doivent être 2 personnes différentes.**
 ➔ Les 2 fonctions ne sont pas cumulables et une personne ne pourra satisfaire qu'à un seul seuil de ressource.

3. Il est possible de voir les **fonctions cumulées entre arbitre adulte et école arbitrage.**

4. **Les rencontres sur lesquelles les arbitrages adultes sont comptabilisées** : toutes les rencontres séniors (1DT à championnat de France, coupe de France, coupe départementale adulte), les rencontres U18 championnat de France, excellence, promotion et honneur M et F, U17 championnat de France, U15 Excellence M et F, les rencontres parahand/handfauteuil dans un championnat saisi sur gesthand.

5. Il faut compléter un seuil de ressources d'arbitrage pour chaque club en fonction du nombre d'équipes engagées dans les championnats territoriaux adultes. Voici les principes de comptabilisation pour être pris en compte dans votre CMCD :
 vous devez avoir **1 arbitre au moins par équipe engagée** et **1 arbitre est comptabilisé dès qu'il réalise 5 arbitrages au moins.**

6. **Seuls les accompagnements de JAJ** sont pris en compte pour la comptabilisation du nombre d'accompagnements effectués par un accompagnateur d'EA.

7. Une équipe évoluant en **1ère division territoriale souhaitant accéder au niveau supérieur** en 27-28 **doit satisfaire à la totalité des exigences de l'Ecole d'Arbitrage** (cf article 4.2 des Règlements CMCD).

8. Pour être pris en compte, les **animateurs école d'arbitrage** doivent s'inscrire à un **recyclage** si nécessaire et demander à être recyclés avant le 31 mai 2027.
 ➔ **Avant le 31 mai 2027**

 Si vous avez des questions ou des difficultés **pour vous inscrire à ces formations ou recyclages**, merci de contacter **Juline ou Thomas** à la ligue :
 j.deschamps@bfc.ffhandball.net
 t.boullanger@bfc.ffhandball.net

Bonne saison.

La sous-commission CMCD des Statuts et Règlements et la CTA
ligue de Handball BFC